



**Municipalité
de Saint-Robert**

666, chemin de Saint-Robert, C.P. 150
Saint-Robert (Québec) J0G 1S0

PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-ROBERT

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE, Nathalie Lussier, directrice générale/greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Robert qu'à une séance régulière tenue lundi le 7 novembre 2022 à 19 h 30, à la salle municipale au 1 rue Aggée-Pelletier à Saint-Robert fut adopté :

CALENDRIER POUR LES SÉANCES ORDINAIRES 2023

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par Myriam Chapdelaine, secondé par Stéphane Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) :

Que le calendrier ci-après adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2023, qui se tiendront aux dates mentionnées ci-dessous et qui débiteront à 19 h 30 :

JANVIER	16	JUILLET	4 (mardi)
FÉVRIER	6	AOÛT	14
MARS	6	SEPTEMBRE	5 (mardi)
AVRIL	3	OCTOBRE	2
MAI	1	NOVEMBRE	6
JUIN	5	DÉCEMBRE	4

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la Directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

DONNÉE À Saint-Robert
CE 8^e jour de novembre 2022

Nathalie Lussier,
Directrice générale/greffière-trésorière